

Adresse du district d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district d'Orléans (Loiret), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 73;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17477_t1_0073_0000_2

Fichier pdf généré le 07/10/2019

danger, s'en montrer les organes et les dignes défenseurs; que le règne de la vertu s'établisse enfin d'une manière solide et qu'elle seule fasse la loi. Si, comme nous n'en doutons nullement, vous n'avez, Législateurs, que des intentions pures, si pleins de vues sages et profondes, vous ne voulés que le bien et le bonheur de votre pays; alors nous n'aurons plus à redouter le fléau de nouvelles factions; alors sans doute, un génie créateur et bienfaisant succédera à celui de l'oppression et de la destruction; alors les loix étendant leur empire sur tous les esprits, établiront l'ordre, ramèneront le calme, et précipiteront dans le néant l'hydre de l'anarchie; alors l'espoir et la confiance renaissant dans les coeurs, en banniront à jamais la terreur et l'abattement.

Il est tems que les sciences, les arts, l'agriculture et le commerce anéantis ou languissants, se voient affranchis de la crainte et des entraves qui les enchaînoient et que, se ranimant insensiblement, ils réparent leurs pertes et nous enrichissent de leurs nouveaux bienfaits.

C'est sur ces importants objets que roule principalement le rapport de vos trois comités réunis, rapport dont on a fait lecture dans notre dernière séance, et qui n'a pas été entendu sans le plus vif intérêt. Nous n'avons pas moins applaudi à l'esprit qui l'a dicté qu'aux grandes vues qu'il renferme. Il fallait voir, pendant cette lecture intéressante, comme la joie et la satisfaction se peignoient sur tous les visages des auditeurs, comme l'espérance et la confiance sembloient renaître dans les âmes.

Dépositaires de la volonté générale, le destin de la France est dans vos mains; son salut dépend de vous, et c'est de vous que vingt-cinq millions d'hommes attendent leur bonheur. Souvenés-vous bien qu'il ne peut être que le fruit de l'harmonie, de la justice et de l'énergie.

Que l'exemple de l'union, de la concorde et de la fraternité, partant du sein du sénat français, dissipe donc en tous lieux les divisions, les partis, et ramène les esprits à un but commun, celui du bien général.

Pour nous, invariablement attachés aux principes, pleins de confiance dans la représentation nationale, et promettant de n'avoir d'autre point de ralliement que la Convention, nous lui jurons un attachement inviolable, et les Ardèchiens ne jurent point en vain. Vivent la république et nos fidèles représentans!

PERRUV, *président*,
PAQUET, GUYSOLLE, *secrétaires*.

[On applaudit].

7

Le district d'Orléans [Loiret] témoigne sa joie du rétablissement de Tallien; il ajoute que la terreur est l'apanage de la férocité, et que le gouvernement révolutionnaire n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[Copie de l'adresse des administrateurs du district d'Orléans à la Convention nationale, du 8 vendémiaire an III] (13)

Représentants,

L'espoir criminel des hommes de sang, des terrifères vient d'échouer, Tallien respire, la Patrie n'a point à pleurer la perte d'un de ses enfants chéris.

Oui représentants le coup qui l'a frappé en nous éclairant sur vos périls, ajoutent aux devoirs que nos fonctions nous imposent. Notre surveillance en deviendra plus active s'il est possible, et nous parviendrons à écraser ces reptiles venimeux dont l'existence sera bientôt un problème à résoudre.

Vainement ils protestent de leur dévouement à la représentation nationale. Ces hommes qui chaque jour l'avalissent dans une société trop célèbre, par l'expulsion arbitraire des membres qui en furent les fondateurs et les soutiens.

Vainement ils persistent à se dire les organes du peuple dans des adresses liberticides que le crime seul a tracées à la suite des orgies, a tracées dans son laboratoire ténébreux.

Le peuple tant de fois abusé a brisé l'idole. Le peuple qui foule aux pieds les cendres de l'odieux Mirabeau, qui révère la mémoire de Marat, n'accordera point son estime à ses faux amis. Il ne croit plus à la métamorphose de ces valets de cour, qui sous l'ancien régime humblement prosternés aux pieds d'un grand ou d'une actrice en sollicitoient un regard comme une faveur signalée.

Le peuple sait aujourd'hui que la terreur est l'apanage de l'ignorance et de la férocité; il veut le gouvernement révolutionnaire, qui n'est autre chose que l'activité permanente de la justice nationale; il ne connoit d'autre représentans que vous, d'autres législateurs que vous, d'autre point de ralliement que la Convention nationale.

Pour copie conforme,
DESIR, *secrétaire du district.*

Boissy d'Anglas demande que la Convention ordonne de même l'insertion au bulletin du discours prononcé hier par le président de la Convention nationale au Panthéon.

Cette proposition est décrétée (14).

(12) P.-V., XLVII, 120. *J. Fr.*, n° 747; *M.U.*, XLIV, 331.

(13) C 321, pl. 1346, p. 8. Cette adresse a été lue le 18 vendémiaire (note marginale). Voir séance du 18, n° 8.

(14) *J. Montagne*, n° 1; *F. de la Républ.*, n° 21; *J. Fr.*, n° 747; *M.U.*, XLIV, 331.